

**Références :**

- Vote du CA du 29/04/25 de l'annexe 12 proposant les Modalités d'accueil des étudiants et de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0 (paiement des participation costs)
- Cette délibération vient compléter l'annexe 12.

**Catégorie :** International

**Intitulé :** Modalités de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0 : mise en place des frais de dépôt de dossier pour les étudiants self-paying 2026/28

**Bases légales / textes de référence :**

**Porteur interne :** UFR Faculté des Sciences et Technologies de Nancy

**Etablissements partenaires (consortium) :** Royal Institute of Technology - KTH à Stockholm (Suède), Université Polytechnique de Catalogne - UPC à Barcelone (Espagne), Université Polytechnique de Turin - Polito (Italie)

**Exposé :**

• *Rémunération des services de formation proposés dans le cadre de la mission de coopération internationale de l'établissement :*

Aux termes de l'article D719-181 du code de l'éducation, l'université peut, dans le cadre de sa mission de coopération internationale, offrir des formations spécifiquement adaptées, dans leurs contenus comme dans leurs modalités, à la nature des publics visés et aux objectifs qu'ils poursuivent, ainsi que les prestations de services associées à ces formations :

- 1° Aux étudiants étrangers qui sont accueillis en France dans le cadre de cette mission ;
- 2° A des étudiants demeurant dans d'autres pays, sous la forme de prestations sur place ou à distance.

• *Organisation et fonctionnement du master Erasmus Mundus DENSYS 2.0 :*

« Le master Erasmus Mundus DENSYS 2.0 (Systèmes énergétiques décentralisés intelligents), coordonné par l'Université de Lorraine permettra de former 28 étudiants par an sur une période de 5 ans. Il s'agit d'un cursus de 2 ans associant 4 partenaires principaux : l'Université de Lorraine- en tant qu'établissement coordinateur, le Royal Institute of Technology - KTH à Stockholm (Suède), l'Université Polytechnique de Catalogne - UPC à Barcelone (Espagne) et l'Université Polytechnique de Turin - Polito (Italie) ainsi que 12 partenaires associés (ne signant pas l'accord de consortium, ni le Grant Agreement) : des entreprises (grands groupes, PME, start-ups), des associations et des universités européennes. Cette formation internationale d'excellence, pluridisciplinaire, s'inscrit dans la perspective de la transition énergétique dans un contexte d'intégration massive des énergies renouvelables produites localement, rendant pertinent le développement de systèmes énergétiques locaux décentralisés intelligents, intégrant plusieurs sources et vecteurs énergétiques (par ex- électricité, gaz, chaleur, hydrogène, etc.). »

En 2<sup>ème</sup> année du programme, les étudiants seront obligatoirement inscrits à l'Université de Lorraine qui les diplôme, sans frais supplémentaire, et sont inscrits administrativement dans les établissements partenaires où ils effectuent une année de mobilité, en fonction du parcours choisi. A la fin du parcours, l'étudiant obtient le cas échéant un double diplôme, dans la mesure où il est diplômé par l'université de Lorraine et l'établissement partenaire.

▫ DENSYS 2.0, en tant que master Erasmus Mundus, est un projet européen financé par la Commission

Européenne dans le cadre du programme Erasmus+. Comme tous les masters conjoints Erasmus Mundus, il prévoit des frais de formation (participation costs), comme rémunération des services de formation spécifiques attachés au diplôme. Ces participation costs couvrent notamment les frais d'inscription dans les établissements du consortium ainsi que d'autres dépenses complémentaires telles que l'organisation d'écoles d'été, de visites industrielles, l'assurance santé et voyage obligatoire, etc (coûts spécifiques). Pour chaque étudiant du programme titulaire d'une bourse Erasmus Mundus, l'Union Européenne apporte à l'Université de Lorraine le montant de ces participation costs, à raison d'un montant forfaitaire de 18 000 € par étudiant pour la durée de ses études (deux ans). Pour ces étudiants boursiers sélectionnés, il n'est pas demandé de participation complémentaire au titre des participation costs.

Viennent ensuite deux autres catégories d'étudiants à qui il est demandé une contribution : les étudiants dits « self paying RPC » et les étudiants « self paying ».

A raison de 8 étudiants par cohorte (ou 40 sur l'ensemble du programme), l'Union européenne apporte à l'Université de Lorraine des « coûts institutionnels » à raison d'un montant forfaitaire de 18 000 euros, pour chacun des 8 étudiants. L'Université peut utiliser cet apport pour financer une partie des participations costs des étudiants (les étudiants ont alors le statut de self-paying RPC), le solde étant réglé par l'étudiant. Les autres étudiants, ont un statut de « self-paying simple » sans aucune réduction des « participation costs ». Ces derniers règlent ainsi la totalité des participation costs.

L'Université de Lorraine, établissement chargé de la coordination du consortium DENSYS 2.0, perçoit les « participation costs », conformément aux stipulations de l'accord de consortium relatif au master Erasmus Mundus DENSYS 2.0. Ces sommes sont ensuite reversées par l'Université de Lorraine aux partenaires, conformément aux dispositions de l'avenant financier annuel, fonction de la composition de la cohorte d'étudiants, comme le stipule l'accord de consortium DENSYS 2.0. A cette occasion, l'université règle les droits d'inscription en vigueur au moment de l'inscription et frais associés aux partenaires.

#### **Paiement des droits d'inscription et "participation costs" : mise en place de « frais de dossier »**

Jusqu'alors, le règlement de la somme des "participation costs" pour les self-paying était prévu pour s'opérer par virement à l'Université de Lorraine, pour le compte des partenaires, en deux versements :

- L'un prévu à leur arrivée en France (lors de la rentrée universitaire),
- L'autre au mois de juin de la première année, contre récépissé. Les étudiants concernés signent à cette occasion un "student agreement".

Or, de nombreux étudiants sélectionnés avec le statut « self-paying RPC » ou « self-paying » avaient accepté ce dernier mais se sont désistés dans les semaines voire les jours précédents la rentrée de Septembre. Ces désistements de dernière minute mettant à mal le bon fonctionnement du programme et son équilibre financier, il est décidé d'instaurer des "frais de dépôt de dossier" d'un montant de 500 euros (cinq cent euros) à payer au plus tard le 15 juin de l'année de recrutement de l'étudiant.

Ce montant de 500 euros (cinq cent euros) non-remboursable est déductible de la somme totale à payer par l'étudiant.

Les cas de figure étant les suivants et les montants détaillés dans les tableaux ci-dessous :

- **Etudiants dits « self-paying RPC »**

	Parcours de seconde année	Total Participation costs	Frais de dossier	Reste à payer
Ressortissants de l'Union Européenne	KTH	6000 €	500 €	5500 €
	POLITO			
	UPC			
Ressortissants hors de l'Union Européenne	KTH	3000 €	500 €	2500 €
	POLITO			
	UPC			

Pour ces étudiants, les droits d'inscription sont prélevés sur « coûts institutionnels » apportés à l'Université de Lorraine par l'UE, à raison d'un montant forfaitaire 18 000 euros, pour chacun.

Les droits d'inscription dans les établissements sont fixés à date, suivant les réglementations nationales ou locales en vigueur. Ces tarifs sont pour la rentrée 2025 les suivants :

	Université de Lorraine	Parcours de seconde année
Etudiants ressortissants de l'Union Européenne	254 € <sup>3</sup>	KTH : 0 €
		POLITO : 2600 €
		UPC : 2087 €
Etudiants non-ressortissants de l'Union Européenne	3941 € <sup>3</sup>	KTH : 7507 <sup>1</sup> €
		KTH (avec exemption des droits d'inscription par KTH <sup>2</sup> ) : 0 €
		POLITO : 2600 €
		UPC : 4616 €

- **Etudiants dits « self-paying simple »** : Les « participation costs » dépendent du fait que l'étudiant soit ressortissant de l'Union Européenne ou non et dépendent également du parcours de seconde année choisi par l'étudiant.

	Parcours de 2de année	Frais d'inscription année 1 - UL	Frais d'inscription année 2 - Partenaire	Coûts spécifiques	Participation costs (TOTAL)	Frais de dossier	Reste à payer
Ressortissants hors de l'Union Européenne	KTH	3941 € <sup>3</sup>	7 507 €	6 552 €	18 000 €	500 €	17 500 €
	KTH (avec exemption des droits d'inscription)	3941 € <sup>3</sup>	0 €	6 029 €	9 970 €	500 €	9 470 €
	POLITO	3941 € <sup>3</sup>	2 600 €	6 059 €	12 600 €	500 €	12 100 €
	UPC	3941 € <sup>3</sup>	4 616 €	4 643 €	13 200 €	500 €	12 700 €
Ressortissants de l'Union Européenne	KTH	254 € <sup>3</sup>	0 €	6 236 €	6 300 €	500 €	5 800 €
	POLITO	254 € <sup>3</sup>	2 600 €	6 046 €	8 900 €	500 €	8 400 €
	UPC	254 € <sup>3</sup>	2 087 €	5 459 €	7 800 €	500 €	7 300 €

<sup>1</sup> Les frais d'inscription sont de 85 800 SEK qui doivent être convertis en euros au moment de la transaction.

<sup>2</sup> Attribué au mérite par KTH, selon les résultats académiques en première année

<sup>3</sup> Montant susceptible d'évolution conformément au mécanisme d'indexation prévu à l'article 2 de l'arrêté du 19

